

PROJET DE LOI DE FINANCES 2018 : PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSES POUR L'ESS

- **Place de l'ESS au sein du projet de loi de finances (PLF) 2018**

Depuis la loi du 31 juillet 2014, les crédits fléchés directement vers l'ESS sont restés relativement stables (on notera une légère baisse amoindrie par le travail de lobbying des acteurs et de parlementaires engagés). Ces crédits, inscrits au sein d'une action ESS dédiée ont été affichés dans différentes missions et programmes au cours des dernières années: solidarité, économie, écologie. Ses différents éléments ne nous semblent pas être un facteur facilitant le développement de l'ESS.

En ce qui concerne l'intégration de l'action ESS¹ (action N°14) au sein du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologique » elle nous apparaît surprenante bien que nous comprenions la nécessité d'intégrer les crédits ESS au sein de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », mission ministérielle du Ministère de la Transition écologique et solidaire à laquelle est rattaché l'ESS sous cette nouvelle mandature. Rappelons qu'en 2017, l'ESS, rattaché à Bercy, prenait racine au sein du programme 134 « développement des entreprises et du tourisme ».

- **Dispositif local d'accompagnement (DLA) entre rapatriement et baisse des crédits**

Les crédits du DLA, nouvellement intégrés à l'action ESS, passent de 10,4M à 8,6M ce qui ne nous semble pas être satisfaisant. Nous souhaitons qu'il puisse y avoir, un rétablissement des crédits alloués en 2017². En effet, suite à l'annonce brutale des coupes budgétaires dans les contrats aidés, la baisse des crédits du DLA viendrait impacter un tissu, notamment associatif, déjà en difficulté. Par ailleurs le DLA bénéficie, à l'instar d'autres dispositifs, à nombre de petites structures de l'ESS.

- **Chambres Régionales de l'ESS et incitatives régionales**

Depuis trois ans les CRESS ont eu à cœur de développer ces missions, avec des résultats significatifs mais encore trop limités car les moyens mis en œuvre sont insuffisants (un ETP voir un et demi pour assurer l'ensemble des missions de loi ESS limite leur champ d'action et par contre coup les possibilités de développement territorial de l'ESS). Aussi nous demandons à ce que le financement des CRESS soit réévalué à la hausse, pour atteindre, à minima, le même montant qu'en 2017, soit +350 000 euros.

- **Acteurs nationaux et locaux**

Fléché sur le financement des centres ressources, des têtes de réseaux, des organismes fédérateurs mais aussi sur la promotion de l'ESS cette sous actions baisse de 250 000 euros. Nous demanderons à ce qu'elle puisse être portée à hauteur des crédits alloués en 2017.

- **Augmentation des dépenses de fonctionnement**

« Ces crédits financeront la promotion et le développement de l'ESS par l'organisation de conférences, de colloques et d'événements, organisés par la Délégation à l'économie sociale et solidaire (notamment lors du mois de l'ESS), ainsi que le développement et la mise à jour du portail des acteurs de l'ESS (ESSpace). Ils permettront le co-financement de journées de sensibilisation et de formation à l'ESS à l'attention des agents de l'État et des collectivités territoriales, participant ainsi à l'acculturation des personnels de ces administrations aux particularités de l'ESS et à son rôle dans le lien social et le développement économique des territoires. Enfin, ils couvriront les frais de fonctionnement du réseau des correspondants régionaux de l'ESS» Extrait du programme 159. L'augmentation d'environ 30% de ces crédits nous paraît être une bonne chose.

¹ [Détail du programme 159](#)

² Voir propositions du Mouvement Associatif

- **Booster l'innovation sociale**

Cette sous action, nouvellement créée, nous semble très positive. « *Les dépenses [...] viseront, notamment, à encourager les actions et programmes d'innovation sociale, pour certains dans le cadre de contrats à impact social. Elles viseront également à dynamiser leur impact dans les territoires, notamment dans le cadre de pôles territoriaux de coopération économique.* » Extrait du détail du programme. A noter qu'elle prévoit des autorisations d'engagement supérieur aux crédits de paiement, pour 1 million d'euros, permettant ainsi aux acteurs de proposer d'autres initiatives en cours d'année.

- **Dans le détail**

LOI DE FINANCES		2014 adopté	2015 adopté	2016 initiale	2016 adopté	2017 initial	2017 adopté	2018initial	
	Mission	Solidarité, insertion et égalité des chances		Economie				Écologie, développement et mobilité durables	
	Programme	Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire (304)		Développement des entreprises et du tourisme (134)				Expertise, information géographique et météorologique (159)	
GLOBAL ACTION N°14		5 M	4,72 M	4,36 M	4,76 M	4,31 M	4,87 M	14, 24 M	
Dépenses de fonctionnement	Global	0,17 M	0,11 M	0,17 M	0,17 M	0,22 M	0,22	0,30	
Dépenses d'intervention	Global	4,82 M	4,61 M	4,19 M	4,6 M	4,1 M	4,6 M	13,94 M	
	CRESS et initiatives régionales	1,02 M	1,44 M	1,35 M	1,75 M	1,4 M	1,75 M	1,4 M	
	Organismes nationaux et locaux	3, 80 M	3,13 M	2,85 M	2,85 M	2,7 M	2,85 M	2,6	
	Innovation	Nouveau (CIS, PTCE, etc.)							1,34 M
	DLA	Rapatriement des crédits ex programme 103						10,4 M	8,6 M

* Seul les crédits de paiement sont indiqués ici

- **La suite**

Le réseau des CRESS, globalement satisfait des crédits alloués à l'ESS, poursuivra l'analyse détaillée du PLF 2018 (rappelons que l'ensemble des crédits ne sont pas directement inscrit dans l'action ESS) et travaillera activement au rétablissement des crédits alloués au DLA et aux organismes locaux, régionaux et nationaux de l'ESS en collaboration avec les acteurs.